



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

INDU • NUMÉRO 050 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 9 décembre 2009

—
Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Le mercredi 9 décembre 2009

• (1530)

[Traduction]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Mesdames et messieurs les membres du comité, il est 15 h 30. Nous allons commencer la réunion.

Bienvenue à la 50^e séance de nos travaux, en ce 9 décembre 2009.

Nous sommes là pour entendre aujourd'hui deux groupes de témoins conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, dans le cadre de notre étude du rendement économique récent du secteur des services au Canada.

Devant nous, il y a le premier groupe de témoins que nous accueillons aujourd'hui, qui se compose de la Coalition canadienne de services, représentée par M. Landry et Mme George, et du Conference Board du Canada, représenté par M. Burt.

Sans plus tarder, écoutons, d'abord, la déclaration liminaire de la Coalition canadienne de services.

Mme Shirley-Ann George (première vice-présidente, Politiques, Chambre de commerce du Canada, Coalition canadienne de services): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité.

Nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de nous adresser aujourd'hui au comité de l'industrie, des sciences et de la technologie. C'est la deuxième fois que la Coalition canadienne de services comparait devant votre comité pour parler de l'importance des services au Canada, occasion dont nous sommes reconnaissants.

La Coalition canadienne de services, qui est affiliée à la Chambre de commerce du Canada, permet à ses membres, qui proviennent du secteur canadien des services, de parler d'une seule voix. Nous souhaitons faire valoir l'importance des services pour l'économie canadienne en insistant notamment sur leur impact. De même, nous préconisons la libéralisation des marchés de services par l'élimination des obstacles au commerce et à l'investissement, en vue d'accroître les possibilités dont jouissent les entreprises canadiennes au Canada comme partout ailleurs dans le monde.

Nos membres forment un groupe diversifié d'entreprises de premier plan du secteur des services au Canada. Les domaines des services financiers, des télécommunications, des technologies de l'information et des services d'assurance, par exemple, y sont représentés.

Je voudrais vous présenter le président de la CCS, M. Michael Landry, qui se chargera de présenter notre déclaration officielle aujourd'hui.

M. Michael Landry (président, Coalition canadienne de services): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Merci de nous accueillir.

C'est un plaisir pour nous d'être ici cet après-midi. Je suis là à titre de président de la Coalition canadienne de services. D'ordinaire, je

suis vice-président de la Financière Manuvie. De ce fait, je crois bien connaître les services, surtout les services financiers.

Non seulement le secteur des services représente 70 p. 100 environ du PIB canadien, mais encore il revendique les trois quarts de notre population active. Selon Statistique Canada, en 2008, les services comptaient pour 90 p. 100 des emplois nouvellement créés et, de 2002 à 2009, la productivité du travail dans le secteur et son taux de croissance global ont été supérieurs à ceux de l'économie dans son ensemble.

De surcroît, la plupart des exportateurs de services du Canada sont des petites ou moyennes entreprises. Plus de 86 p. 100 des entreprises de services au Canada emploient moins de 50 personnes.

De même, les industries canadiennes de services sont prospères. Je peux parler de mon secteur à moi, celui de l'assurance-vie au Canada, où quelque 102 compagnies sont dûment enregistrées et où les intérêts canadiens contrôlent 87 p. 100 du marché intérieur. Les compagnies canadiennes d'assurance-vie, avec 900 milliards de dollars en actifs partout dans le monde et approximativement 400 milliards de dollars à ce titre ici même au Canada, sont d'importants investisseurs à long terme dans l'économie canadienne. En outre, l'industrie de l'assurance-vie du Canada est un élément majeur du secteur des services, dont l'aptitude à éviter les écueils de la crise financière est reconnue.

Dans mon entreprise à moi, nous faisons plus ou moins les deux tiers de nos affaires — cela a déjà été les trois quarts — en dehors du pays, mais presque la moitié de nos emplois sont ici au Canada. C'est qu'il n'y a pas que nos opérations canadiennes qu'il faut compter parmi les éléments qu'il y a ici même au pays, évidemment; notre siège social se situe au Canada et certaines de nos entreprises mondialisées se situent au pays, par exemple, notre division de l'investissement. Il faut en tenir compte dans le dénombrement des emplois; je ne parle même pas des milliers de conseillers indépendants avec lesquels nous traitons.

C'est une situation heureuse, mais nous n'avons toujours pas une idée nette de la situation des industries de service du Canada. Il nous faut améliorer notre compréhension du secteur des services au pays et adapter notre réglementation et nos politiques en fonction de son importance. Au Canada, nous sommes sortis de la crise financière mondiale en meilleure posture que bon nombre de nos rivaux, mais nous devons mieux comprendre nos points forts afin de pouvoir tirer profit de nos meilleures qualités.

De même, nous devons prendre des mesures pour nous améliorer là où il est possible de le faire. Par exemple, la moyenne globale des services exportés en 2008 se situait à 19 p. 100, mais les exportations canadiennes à ce chapitre demeuraient faibles, ne comptant que pour 12 p. 100 des exportations globales du pays.

Si le Canada souhaite demeurer concurrentiel, particulièrement au sortir de la crise économique mondiale, nos dirigeants au gouvernement doivent faire la lumière sur nos points forts et nos faiblesses, ou défis à relever. Le Canada doit s'assurer que les industries de service demeurent concurrentielles à l'échelle mondiale, pour assurer la croissance soutenue de l'économie tout entière.

La Coalition canadienne de services applaudit à la publication par le comité de l'industrie de son rapport de juin 2008 intitulé *Le point: Le secteur des services*. Ce rapport insistait sur l'importance capitale des services pour l'économie canadienne et représentait une étape très importante dans le travail qui consiste à mieux mettre en valeur le secteur des services au Canada. Ayant participé aux audiences initiales sur la question, la Coalition canadienne de services a accueilli avec plaisir l'intégration de plusieurs de ces recommandations au rapport final. Parmi celles-ci, notons, premièrement, l'appel en faveur de meilleures mesures dans le secteur; deuxièmement, l'adoption d'un plus grand nombre d'accords de libre-échange prévoyant des obligations en matière de services; et, troisièmement, la nécessité d'élaborer une stratégie d'innovation pour le secteur des services.

Le rapport a déjà produit un effet positif sur l'élaboration des politiques en matière de services au Canada. Pour la première fois, Statistique Canada entreprendra un sondage sur l'innovation en affaires au Canada, qui comportera des données relatives à l'industrie des services. Industrie Canada, de même, s'est davantage attaché à l'élaboration de mesures pour le secteur, alors que le ministère des Affaires étrangères mise de plus en plus sur des accords de libre-échange qui prévoient des obligations en matière de services.

Dans le même ordre d'idées, la Coalition canadienne de services a pondu un rapport qui présente la valeur des services par province. Nous remercions d'ailleurs Statistique Canada de l'aide qui nous a été fournie au moment de l'élaboration du rapport.

Selon une des conclusions principales du rapport du comité de l'industrie, le gouvernement canadien doit se donner une stratégie d'innovation pour le secteur des services. D'autres pays comme l'Afrique du Sud, le Japon, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont déjà adopté une stratégie semblable, et nous croyons que le moment est venu pour le Canada de faire de même.

● (1535)

Pour aider le gouvernement à cet égard, la Coalition canadienne de services est à élaborer sa propre stratégie, qui vise à stimuler l'innovation dans le secteur des services et à accroître la compétitivité et la productivité dans l'ensemble de l'économie. La stratégie d'innovation en matière de services de la Coalition canadienne de services comporte deux grands buts: premièrement, élaborer une politique et une réglementation en matière de services; et, deuxièmement, s'attacher davantage aux services dans les accords commerciaux.

Nous serons d'ailleurs heureux de vous faire part de notre stratégie d'innovation dès qu'elle sera prête, au Nouvel An, et nous espérons que vous allez envisager sérieusement l'idée de concevoir une stratégie d'innovation conçue pour assurer que le secteur est concurrentiel, ce que nous recommandons vivement.

Nous avons quelques recommandations à présenter, monsieur le président. Pour que nous en arrivions à une stratégie conséquente pour le secteur, la Coalition de services formule les recommandations suivantes.

Premièrement, le comité de l'industrie devrait mettre à jour et présenter de nouveau le rapport *Le point: Le secteur des services*, qui reconnaissait l'importance d'agir dans d'importants dossiers trans-

versaux et soulignait l'importance des services pour l'économie canadienne. De ce fait, le travail précieux de divers ministères en la matière continuerait de se faire, et le secteur des services serait mieux mis en valeur.

Deuxièmement, le Canada devrait continuer à stimuler notre commerce des services tant à l'étranger qu'au pays même. A l'échelle internationale, nous devons nous assurer d'inclure dans tout accord de commerce un chapitre exhaustif sur les services, notamment dans le contexte des négociations globales en cours entre le Canada et l'Union européenne relativement à l'adoption d'un accord économique et commercial. Au pays, les obstacles au commerce interprovincial, qui continuent d'inhiber l'activité économique au Canada, devraient être éliminés. Par exemple, la mobilité de la main-d'oeuvre demeure une source de préoccupation importante pour bon nombre d'industries de services au Canada, et les coûts qu'il faut engager pour se conformer à divers régimes de réglementation minent la capacité des entreprises de demeurer concurrentielles mondialement et de se lancer sur de nouveaux marchés.

Troisièmement, nous devons mesurer davantage la situation dans le secteur des services. Pour que nous puissions tirer parti des possibilités qui s'offrent dans le secteur, les décideurs doivent disposer de données fiables sur l'état actuel des services au Canada. D'autres pays comme le Japon, les États-Unis, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, de même que l'Union européenne, ont déjà poussé loin les recherches sur le rendement de leur secteur des services. Pour demeurer concurrentiels au Canada, nous devons enboîter le pas. Le gouvernement canadien doit continuer à préconiser l'élaboration de données pour le secteur des services et à investir dans les recherches à cet égard.

Quatrièmement, enfin, nous devons agir davantage pour combler les lacunes sur le marché du travail. Le Canada fait face à une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée sur tout son territoire. Le gouvernement canadien devrait cerner les lacunes actuelles et à venir, et encourager l'élaboration d'une stratégie pancanadienne pour trouver des façons de satisfaire aux besoins relevés en la matière dans le cadre du système d'éducation existant.

Comme les services emploient les trois quarts de la population active du Canada, il importe de s'assurer que nos collèges et universités sont en mesure de former des travailleurs « compétitifs ». Les obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre devraient être éliminés, de même, pour que les travailleurs spécialisés affluent sans entrave sur les nouveaux marchés.

Votre comité a démontré que ses rapports ont un impact capital sur l'activité gouvernementale. Nous attendons impatiemment la publication de votre prochain rapport qui, nous l'espérons, fera progresser encore les choses.

Encore une fois, merci de nous accueillir; je suis disposé à réagir à toute question ou observation de votre part.

● (1540)

Le président: Merci, monsieur Landry.

Maintenant, nous allons écouter la déclaration liminaire du Conference Board du Canada.

M. Michael Burt (directeur associé, Perspectives industrielles, commerce et investissement, Conference Board du Canada): Merci encore une fois de nous accueillir. Pour quiconque ne le sait pas, le Conference Board du Canada est une cellule de réflexion apolitique et sans but lucratif qui a son siège ici à Ottawa. Nous faisons des recherches sur toute une série de questions, dont la politique économique, les orientations gouvernementales, l'éducation et la formation aussi.

Quand on m'a demandé de venir témoigner aujourd'hui, au départ, c'est la question du secteur des services qui était soulevée. Je croyais que vous vous étiez donné un mandat très large. Comme Michael Landry l'a déjà souligné, le secteur compte pour les trois quarts environ de l'activité économique au pays et pour 80 p. 100 des emplois, si on compte l'administration gouvernementale et le secteur public. C'est de loin le secteur le plus dominant de l'économie canadienne. Étant donné le rôle dominant qui est le sien, je suis étonné de savoir qu'il est souvent négligé ou sous-évalué.

Pour donner ne serait-ce qu'un exemple, on entend souvent dire que c'est un secteur où les salaires sont bas. De façon générale, souvent, cette affirmation est inexacte. Il existe bon nombre d'industries et de professions où les salaires sont élevés au sein du secteur. De fait, pris globalement, les salaires dans le secteur des services sont inférieurs de seulement 6 p. 100 à la moyenne de l'économie dans son ensemble. Et le secteur compte toutes sortes d'industries où les salaires sont supérieurs à la moyenne, dont le commerce de gros, les services d'information, les services financiers et les services aux entreprises.

Pour parler du rendement récent du secteur, disons que, de manière générale, il a survécu à la récession en limitant les dégâts au minimum. Certaines industries ont été touchées davantage que d'autres. Pour ne donner qu'un exemple, disons que, au cours de la dernière année, la partie de l'économie qui produit des biens a rétréci de 11 p. 100, alors que la partie qui est constituée du secteur des services est restée essentiellement au même point. Les industries de services portant sur le mouvement des biens et le tourisme ont été les plus durement touchées. Cela comprend le commerce de gros, les transports et l'hébergement. Les industries comme celles des services professionnels et de l'édition, qui dépendent des dépenses des entreprises, ont également été affectées par la récession. Tout de même, il y en a bon nombre d'autres — dont le détail, les télécommunications et même les services financiers — qui font rapidement leur remontée à la suite de la récession ou qui, de fait, ont crû pendant la récession. Il n'y a pas eu de déclin de leur activité économique au cours de la dernière année.

Malgré le succès relatif que je viens de décrire, le secteur des services du Canada a encore plusieurs défis à relever. Je veux seulement en nommer quelques-uns ici pour votre gouverne aujourd'hui. Le premier, ce sont les obstacles non tarifaires au commerce. De façon générale, les services ne sont pas considérés comme particulièrement dépendants du commerce, ce qui est assez vrai, mais ils comptent quand même pour 15 p. 100 environ du volume des échanges commerciaux au Canada. Sa part est encore plus grande si on envisage le fait que bon nombre des intrants matériels du secteur sont importés. Parmi les grandes sources de commerce des services, citons le tourisme, les transports, les services financiers et les services aux entreprises. Comme la politique commerciale insiste beaucoup sur le mouvement des marchandises, nous notons avec intérêt que, selon beaucoup de nos recherches, les obstacles non tarifaires au commerce — par exemple les différences dans la réglementation, l'accès aux visas, la sécurité frontalière —

ont un effet plus grand sur le secteur des services que sur le secteur des biens.

Pour ne vous donner qu'un exemple, disons que les visiteurs au Canada aujourd'hui sont deux fois moins nombreux qu'ils l'étaient en l'an 2000. Le nombre de visiteurs américains au Canada a diminué de moitié. Il s'agit d'un déclin absolu du nombre de visiteurs, et d'un déclin de la part de marché aux États-Unis. Ce n'est pas seulement que les Américains voyagent moins; ils se rendent moins souvent au Canada, de fait. Toutes sortes de facteurs sont en cause, y compris l'appréciation du dollar canadien sur une bonne part de cette période, mais le resserrement de la sécurité à la frontière pose des difficultés dans le secteur du tourisme.

Autre problème de l'industrie des services: la main-d'oeuvre. La plupart des composantes du secteur des services dépendent énormément de la main-d'oeuvre. Par conséquent, les conditions du marché du travail prennent une importance particulière pour les nombreuses entreprises du secteur. Évidemment, c'est une difficulté qui est moindre en ce moment étant donné la récession, mais nous nous attendons à ce que le problème revienne rapidement dans les années à venir. L'urgence la plus grande touche le recrutement de travailleurs ultraspécialisés, chez lesquels le taux de chômage a tendance à être bas, même durant les récessions. De ce fait, nous devons continuer à coordonner nos politiques d'éducation et d'immigration afin de réduire les effets des pénuries de main-d'oeuvre sur la croissance dans le secteur des services. Quant aux travailleurs non spécialisés, le secteur des services fait face à des difficultés à ce chapitre aussi. Citons notamment les fluctuations saisonnières de la demande, le taux de roulement élevé et une piètre productivité.

Cela m'amène à parler de la dernière question sur laquelle je voulais insister aujourd'hui, soit l'écart de productivité. Le message est bien connu: la production par travailleur ici au Canada est nettement inférieure à ce qu'elle est aux États-Unis. De fait, la majeure partie de notre écart de productivité peut être attribuée au secteur des services. Le commerce de détail, le commerce de gros, les services financiers et les services aux entreprises présentent tous une production par travailleur inférieure à ce qui se fait aux États-Unis.

• (1545)

Bon, il y a divers facteurs qui expliquent cela. Certains d'entre eux échappent à notre volonté; d'autres relèvent de notre emprise. Par exemple, les possibilités d'économies d'échelle au Canada sont moins nombreuses. Nous avons une population peu nombreuse étalée sur un vaste territoire, d'où des possibilités d'économies d'échelle moins importantes. De même, dans le secteur des services au Canada, nous n'investissons pas suffisamment dans la machinerie. Pour ne vous donner qu'une idée, disons que l'intensité de capital dans le secteur du détail aux États-Unis par rapport au Canada — c'est le capital investi par employé au sein de l'industrie du détail — représente ici au Canada les deux tiers de ce qu'ils représentent aux États-Unis. Inutile de dire qu'il est plus difficile pour les travailleurs canadiens de produire autant, dans la mesure où le capital investi à partir duquel travailler est moindre.

Enfin, l'investissement étranger dans l'industrie a été limité. C'est en partie par choix; ce ne l'est pas aussi, en partie. Par exemple, nous limitons l'investissement dans certains secteurs, par exemple les télécommunications et le transport aérien. Au bout du compte, cela donne un investissement moindre dans le secteur et mine la capacité de notre secteur des services de tirer parti des différentes techniques, des pratiques exemplaires et de l'innovation mondiale.

Pour résumer, simplement, le secteur des services représente une composante de grande taille qui est en croissance au sein de l'économie canadienne. Nous croyons que le secteur des services va continuer à déclasser le secteur des marchandises à moyen et à long termes. De ce fait, il demeurera un élément clé de la compétitivité du Canada à l'échelle internationale durant les années à venir.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Burt.

Nous allons maintenant entamer une demi-heure de questions et d'observations des membres du comité, en commençant par M. Rota.

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier les témoins d'être venus aujourd'hui.

J'aurais une question à poser rapidement à propos du secteur canadien des services. Il semble avoir rétréci moins depuis que l'économie a commencé à... je ne dirais pas tomber en morceaux, mais rétrécir. Récemment, alors que le secteur manufacturier et les autres ont décliné, lui, il semble avoir augmenté. Qu'est-ce qui explique le rendement relativement bon du secteur des services et y a-t-il certains segments qui sont beaucoup plus forts que les autres?

Mme Shirley-Ann George: Je commencerai à répondre à la question, puis le représentant du Conference Board pourra ajouter une observation s'il le souhaite.

Selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'industrie de production des services a connu une augmentation de 231 000 emplois, de fait, en 2008. Cela est attribuable en grande partie à une croissance des services professionnels, des services bancaires et de l'industrie de l'assurance. Statistique Canada a aussi confirmé cela. Certains de nos segments dans le secteur des services ont affiché un très bon rendement durant la période de ralentissement de l'économie. Je crois que nous pouvons être assez fiers du fait que, nos services financiers étant bien réglementés, nous avons pu mieux nous en tirer que d'autres face à ce ralentissement.

• (1550)

M. Michael Burt: Essentiellement, je dirais simplement, de façon générale, pour une grande part, le problème que pose cette récession, ou la source de la cause de cette récession, vient d'ailleurs. Le secteur des services est moins tourné vers l'international; c'est une des grandes raisons pour lesquelles il a été moins durement touché. Le secteur manufacturier, qui a tendance à être axé davantage sur l'exportation, a été touché plus durement, lui. Dans le secteur des services, comme je l'ai dit pendant ma déclaration liminaire, par exemple, le commerce de gros est extrêmement dépendant du mouvement des marchandises. La récession a eu sur lui un effet très négatif.

Dans certains autres segments, par exemple les télécommunications, la croissance a ralenti. L'activité a quand même continué de croître pendant la récession. Cela dépend donc beaucoup des conditions du segment particulier dont on parle. Dans le cas des télécommunications, une des raisons, c'est qu'il s'agit, de fait, d'un service public. Les entreprises et les consommateurs veulent obtenir un minimum de services pour exercer leurs activités quotidiennes, pour accomplir leurs tâches quotidiennes; ils coupent donc un peu sur la marge, mais ils continuent de se prévaloir du service, plutôt que d'opter pour de grandes coupes et éliminer carrément le service téléphonique ou le service Internet, des trucs du genre.

M. Anthony Rota: Essentiellement, si j'ai bien compris, ce sont les services essentiels qui font que l'industrie des services se

maintient ou préserve une base. J'ai écouté votre déclaration liminaire. Vous avez parlé des services gouvernementaux, qui représentent probablement un des plus gros secteurs qui soient dans ce domaine. Cela donne de la stabilité, une base. Puis, les autres services sont essentiellement assimilés à des services essentiels. Ce serait donc la plus grande part de la section des services?

M. Michael Burt: Il faudrait que je vérifie les statistiques à nouveau, mais c'est certainement un des plus gros. Si vous combinez l'administration fédérale, celle des provinces, les administrations municipales, l'éducation et la santé, oui, en mettant tout cela ensemble, on arrive certainement à une des plus grosses composantes du secteur des services.

Mme Shirley-Ann George: J'ajouterais simplement une chose. Les services bancaires et l'assurance sont des industries privées et, dans d'autres pays, surtout dans le cas du secteur bancaire, ils ont connu des mises à pied massives. Ce n'est pas le cas au Canada.

M. Anthony Rota: Nous avons dit que les services représentent un produit davantage canadien qu'international. Statistique Canada souligne que l'exportation des services comprend environ 13 p. 100 du total des exportations canadiennes. Quel pourcentage de la production de l'industrie des services est exporté? Quel est le total?

Vous pourriez définir les genres de services qui sont exportés. J'imagine que, selon l'ancienne mentalité, on produit quelque chose, un bien concret, on l'expédie, mais, de plus en plus, il est question d'exportations de services.

Je suis originaire du nord de l'Ontario, où je vois souvent que les sociétés minières vendent leurs renseignements, elles vendent leurs services pour l'aménagement de mines à l'étranger. Ce n'est pas vraiment à cela que les gens pensent lorsqu'ils pensent à l'exportation de services.

Vous pourriez nous donner des précisions sur les services professionnels ou les services qui sont exportés en nous indiquant quelle part du total l'industrie des services représente.

Le président: Je vais vous interrompre.

Nous allons devoir suspendre les travaux. Les cloches sonnent. Il y a un vote imprévu à la Chambre, qui va nous prendre au moins une demi-heure. Je propose aux membres du comité que nous nous retrouvions ici à 16 h 30 pour poursuivre la réunion. Nous allons achever le témoignage du premier groupe, et je dois présenter mes excuses au deuxième groupe de témoins, mais nous allons devoir nous organiser pour l'accueillir une autre fois, puisque nous manquons de temps.

Nous allons donc revenir à 16 h 30 pour finir d'entendre le témoignage du premier groupe. Je m'excuse auprès du deuxième groupe; nous allons fixer un rendez-vous au nouvel an.

Nous reprendrons la réunion à 16 h 30.

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Il y a un autre vote à 17 h 15.

Le président: Je le sais. Vous pouvez revenir siéger pendant 45 minutes.

Les travaux sont suspendus.

• (1550)

_____ (Pause) _____

• (1640)

Le président: Nous revenons après avoir suspendu les travaux pour le vote à la Chambre.

Nous allons vous demander de répondre à la question que M. Rota a posée, pour que ça figure dans le compte rendu, puis nous allons écouter M. Vincent.

Allez-y, monsieur Landry.

M. Michael Landry: C'était une question sur les exportations?

Le président: La question visait à savoir quelle partie de l'économie des services est tournée vers les exportations et ce que le gouvernement pourrait faire pour améliorer ces exportations de services.

M. Michael Burt: Je n'ai pas toutes les statistiques devant les yeux, mais, à ma connaissance, le secteur des transports est le plus tourné vers l'exportation. Si je me souviens bien, c'est 15 p. 100 environ de ses recettes qui proviennent des exportations. Dans d'autres segments, cela peut être moins. Dans les services financiers, si je me souviens bien, c'est à peu près 8 p. 100 des ventes. Certains segments sont davantage tournés vers les exportations que d'autres. Et il y en a qui n'exportent vraiment pas beaucoup — par exemple, le commerce du détail, dont toute l'activité est interne au Canada.

M. Michael Landry: Certainement, dans l'industrie des services financiers, et particulièrement dans notre secteur de l'assurance-vie, nos ventes à l'étranger sont très importantes. Dans notre industrie de l'assurance-vie, cela représente environ 53 p. 100 du total. Quant à notre entreprise à nous, ce sont les deux tiers de nos affaires qui se font en dehors du Canada. Ça se divise entre les États-Unis et l'Asie. Le segment ayant la plus forte croissance chez nous est celui de l'Asie — la Chine, le Japon.

Selon le secteur particulier dont il est question, les chiffres peuvent varier beaucoup. Pour l'entreprise qui croît, bon nombre des débouchés se trouvent en dehors du Canada, et cela va continuer à prendre de l'ampleur, à notre connaissance.

• (1645)

Mme Shirley-Ann George: J'ajouterais que, en ce moment, c'est l'équivalent de 68 milliards de dollars en services qui sont exportés — des services financiers. Il y a aussi l'industrie touristique, par exemple, qui est très importante. Les possibilités de croissance de ce côté-là sont extraordinaires. Si on regarde les chiffres des États-Unis, par exemple, on voit que ce sont les États-Unis qui présentent le pourcentage le plus élevé de services exportés. Je crois que c'est près du double du Canada, en tant que part. Il y a des possibilités extraordinaires pour le Canada, dans la mesure où nous pouvons concevoir une stratégie pour déterminer la manière dont les bonnes entreprises de services de chez nous vont croître.

Le président: Merci beaucoup.

M. Rota s'est joint à nous.

À titre de renseignement, les témoins ont fait inscrire au compte rendu la réponse donnée à votre dernière question...

M. Anthony Rota: Je devrai donc aller la lire.

Le président: ... pour que vous puissiez aller la lire sur le site Web IntraParl.

[Français]

Monsieur Bouchard, vous avez la parole.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Ma première question s'adresse à M. Landry. Vous avez dit que la coalition avait produit un rapport qui établissait la valeur ou l'état des services dans chacune des provinces. Cela inclut-il le Québec? Donnez-vous un avis dans ce rapport? Que comprend ce rapport? Parlez-vous, par exemple, des politiques gouvernementales, des

contraintes que les entreprises de services connaissent? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

[Traduction]

M. Michael Landry: J'espère avoir compris la question.

Oui, nous l'avons établi par province — nous avons ici l'information que nous allons déposer auprès du comité —, pour essayer de mieux comprendre l'activité au sein de chaque province. Comme nous l'avons mentionné, d'autres administrations ventilent de façon beaucoup plus approfondie l'activité et la valeur que les services leur apportent, et le Canada doit faire la même chose.

Heureusement, grâce au travail et aux recommandations et orientations de votre comité, il y a une partie du travail qui commence à se faire à Statistique Canada, et le ministère de l'Industrie s'attache davantage à la question. Notre raisonnement, c'est qu'il importe de connaître un secteur qui, de façon générale, représente 70 p. 100 de l'économie — en connaître les parties constituantes, les enjeux —, pour que la politique adoptée puisse bien soutenir le secteur.

Quant aux contraintes, je peux parler de mon secteur plus que des autres. Il y en a — des mesures sont adoptées, espérons-le, en rapport avec celles dont on parle. Le besoin de créer une commission nationale des valeurs mobilières est bien documenté et compris.

Pour ce qui est de nos exportations, pour que nos activités prennent de l'ampleur à l'étranger, si vous voulez, les appuis que nous obtenons au pays sont très solides. Nos gouvernements sont très au fait de la nécessité et de l'importance des appuis en faveur de l'industrie, ce à quoi nous avons eu droit au fil des ans de la part des premiers ministres fédéraux et provinciaux et, à l'occasion de voyages récents — le premier ministre de l'Ontario se trouve en Inde. Ce sont des choses qui sont très importantes pour nous et qu'il serait certainement possible d'améliorer, mais, en dehors de cela, nous sommes très bien supervisés ici au Canada. Dans notre industrie, tout au moins, nous sommes parvenus à nous en tirer en raison de la qualité de notre système et des entreprises qui le composent.

• (1650)

[Français]

M. Robert Bouchard: Les entreprises de services du Québec font-elles aussi partie de votre coalition? Le Québec fait-il également partie de votre coalition?

[Traduction]

Mme Shirley-Ann George: Merci de poser la question.

Il y a bien certains de nos membres qui ont des bureaux au Québec, et nous serions certainement heureux de voir une plus grande participation de la part du Québec. De même, la Chambre de commerce du Canada compte des représentants de chaque province et de chaque région, et nous nous fions à eux pour ce qui est des services que nous offrons.

[Français]

M. Robert Bouchard: Merci.

Ma deuxième question s'adresse à M. Burt, du Conference Board du Canada.

Vous parlez de la main-d'oeuvre, vous dites que c'est un problème ou que cela deviendra un problème. Vous parlez de pénurie de main-d'oeuvre, de roulement de personnel. Est-ce que c'est un problème de gestion, du fait que la main-d'oeuvre se déplace? L'offre d'emploi de la part des entreprises est-elle plus grande que la demande? Autrement dit, y a-t-il moins de main-d'oeuvre alors que la demande des entreprises est plus élevée?

[Traduction]

M. Michael Burt: Essentiellement, si vous parlez de travailleurs ultraspécialisés, le plus souvent, c'est un problème d'offre et de demande. Pour prendre seulement l'exemple du Québec, nous avons travaillé avec Bell et CGI au Québec, sur le dossier des travailleurs des TI. Après l'éclatement de la bulle technologique, au début de la décennie, nous avons été témoins d'un important déclin à des inscriptions dans les programmes de TI partout au Canada. Évidemment, les entreprises qui emploient des travailleurs des TI s'inquiètent beaucoup de la situation, et nous essayons de régler ce problème-là.

Si vous parlez de questions comme celles du roulement du personnel, je dirais que la difficulté a tendance à se présenter davantage dans certaines des industries qui emploient des travailleurs moins spécialisés, par exemple les services alimentaires et l'hébergement. Cela tient en partie au caractère saisonnier des emplois. Il y a des endroits où la saison touristique ne dure vraiment que quelques mois; les employés sont donc engagés seulement pour quelques mois, étant donné qu'il n'y a pas de travail durant la saison morte.

Cela tient en partie aux niveaux de compétence des gens. La personne arrive sur le marché du travail et acquiert un certain niveau de compétences, mais elle passe alors à autre chose.

[Français]

M. Robert Bouchard: Vous avez aussi dit que le secteur des services a réussi à traverser la crise — je ne sais pas si c'est M. Landry ou M. Burt qui a dit cela; je pense que c'est le représentant du Conference Board du Canada —, que le secteur de l'industrie a réussi à surmonter la crise ou, du moins, qu'il ne semble pas y avoir eu d'impact négatif important, que c'est demeuré stable. J'aimerais savoir à quoi vous attribuez ce résultat.

[Traduction]

M. Michael Landry: Il y a plusieurs facteurs qui entrent en jeu, et c'est certainement une question qui se pose même à l'intérieur du secteur.

Certes, comme je l'ai dit, la supervision de nos entreprises d'ici est de très bonne qualité, fait reconnu mondialement. Vous remarquerez même, simple observation, comment le Canada a adopté un rôle de chef de file au sein du G-20 pour ce qui est d'esquisser l'architecture mondiale à venir. Je crois que ce leadership se fonde en partie sur le bilan du pays et sur le bilan de ses établissements durant la crise financière. La nature des Canadiens étant ce qu'elle est, les gens nous considèrent peut-être comme étant relativement conservateurs, disons, pour ce qui touche nos pratiques de prêt dans les banques, mais, en ce moment, cela nous a très bien servi en nous permettant de traverser cette crise et d'autres difficultés encore. Nos entreprises ont certainement un caractère international. Par conséquent, elles sont diversifiées sur le plan géographique, sur le plan continental, et cela les a aidées à affronter de très graves problèmes. Je crois que les entreprises sont bien gérées; elles sont bien gouvernées.

C'est donc une combinaison de nombreux facteurs qui a mené à la situation que nous connaissons aujourd'hui. C'est un dossier où nous faisons, de fait, un très, très bon travail ici au Canada et dans plusieurs provinces où il y a une solide représentation du côté financier, dont la vôtre.

•(1655)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant écouter M. Van Kensteren. Allez-y.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci d'être venu témoigner devant notre comité et merci de nous avoir attendus aussi.

Par le passé, nous avons discuté de notre volonté en tant qu'administration d'élargir le champ du libre-échange. Monsieur Landry, vous avez soulevé l'importance du libre-échange. Dans le secteur des services, et selon certaines études, il est devenu assez évident, assez rapidement, qu'une bonne part des succès que nous connaissons sont le résultat du libre-échange. Je me demande si vous pourriez dire au comité à quel point l'accord de libre-échange avec la Colombie est important et pourquoi il est si important.

M. Michael Landry: Eh bien, si vous me le permettez, je dirai que je ne connais pas particulièrement le cas de la Colombie, mais je pourrais parler, de façon générale, du commerce et des services financiers.

En tout premier lieu, il faut pouvoir entrer sur un marché. Sinon, on est bloqué. Une fois là, il est très important de se trouver sur un pied d'égalité avec les concurrents locaux ou de pouvoir développer le marché comme on l'entend. De ce point de vue-là, les accords de libre-échange — ou, dans le cas du Canada, le fait qu'il y ait une Organisation mondiale du commerce qui travaille de façon efficace et bilatérale — et les accords régionaux sont très importants. C'est une part de certitude sur laquelle on peut s'appuyer pour entrer sur le marché, puis, une fois là, on peut fonctionner de façon à bien exercer nos activités. Cela est vrai, dans notre cas, qu'il s'agisse des États-Unis ou de la Chine.

Mme Shirley-Ann George: Permettez-moi d'ajouter quelque chose, monsieur le président. L'accord avec la Colombie est effectivement important pour le secteur des services. Il y a de nombreuses sociétés canadiennes, des entreprises de services, qui font des affaires en Colombie, en particulier dans l'industrie des services liés au secteur minier et au secteur de l'extraction en général. Qu'il s'agisse d'une compagnie offrant des services d'hélicoptère ou de financement spécialisé pour le secteur minier, beaucoup de petites entreprises spécialisées sont présentes en Colombie. Elles cherchent plus de stabilité sur le plan des investissements, et la Chambre de commerce du Canada est tout à fait favorable à la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange avec la Colombie.

M. Dave Van Kesteren: Si je comprends bien, nos multinationales — nous avons une industrie minière d'envergure, et les Canadiens sont l'un des groupes de mineurs les plus importants là-bas — ont besoin de ces accords de libre-échange pour faire leur entrée sur les marchés. Elles peuvent manifestement s'implanter à l'étranger, mais pour que nous soyons compétitifs dans ce marché des plus importants... Et je n'avais pas pensé aux hélicoptères. Pouvez-vous nous donner d'autres exemples d'industries pour qui cet accord serait avantageux, comme l'industrie minière ou celle des services?

Mme Shirley-Ann George: Pour la Colombie ou en général?

M. Dave Van Kesteren: En général.

Mme Shirley-Ann George: Dans n'importe quel domaine où nous avons une expertise en fabrication, il y a toujours un secteur de services. De plus, un certain nombre d'entreprises canadiennes sont spécialisées en services dans le domaine des infrastructures, comme SNC-Lavalin, une société internationale connue partout dans le monde.

Je suis désolée de ne pas me rappeler son nom, mais il y a une entreprise d'ingénierie dans la région de Toronto qui emploie en fait bien plus d'ingénieurs en Inde qu'au Canada.

• (1700)

Le président: S'agit-il de Hatch Engineering?

Mme Shirley-Ann George: Hatch en est une, mais ce n'est pas celle à laquelle je pensais. Mais c'en est une, effectivement.

Le Canada a une expertise mondiale dans l'ensemble du secteur des services d'ingénierie. Nous sommes très respectés, et ce genre d'accord de libre-échange permet d'assurer aux entreprises un accès continu aux marchés étrangers.

Dans l'accord auquel nous travaillons actuellement avec l'Union européenne, il est très important que nous supprimions certaines barrières non tarifaires afin que les entreprises, tant celles qui veulent s'installer en Europe aujourd'hui que celles qui le feront dans dix ans, puissent profiter d'un accord de libre-échange ouvert et équitable, qui leur assurera l'accès à ces marchés.

M. Dave Van Kesteren: Où nous situons-nous par rapport aux États-Unis? Avons-nous pris du retard?

Mme Shirley-Ann George: Si vous me donnez une minute, je peux vérifier.

M. Michael Burt: Je dois dire que les États-Unis sont la plus grande puissance commerciale au monde en matière de services. Selon nos statistiques — et tout dépend du point de vue — entre 12 et 15 p. 100 du total de nos exportations et de nos importations sont liées aux services. Aux États-Unis, on parle plutôt du tiers, si je me souviens bien. Ils sont très en avance sur nous en ce qui concerne la proportion qu'occupe le secteur des services dans leurs activités commerciales.

M. Dave Van Kesteren: Nous avons donc beaucoup de chemin à parcourir.

Vous avez abordé la question de la pénurie de main-d'oeuvre, et je sais qu'actuellement, nous sommes tous touchés par cette récession mondiale, alors nous voyons... Mais vos données sont incroyables. J'ai examiné vos chiffres, et nous en discuterons dans un instant.

Ma question s'adresse à n'importe quel des témoins. Selon vous, quand allons-nous sortir de cette situation et revenir à ce que nous avions prévu, c'est-à-dire à une pénurie imminente de main-d'oeuvre? À votre avis, quand nous touchera-t-elle?

M. Michael Burt: En général, nous prévoyons que le taux de chômage, qui est en quelque sorte le meilleur moyen de mesurer la pénurie de main-d'oeuvre, continuera d'augmenter jusqu'au début de la prochaine année, mais qu'il chutera rapidement ensuite. Cela est dû en partie à la création d'emplois, mais également au fait qu'il n'y aura pas autant de travailleurs qui viendront grossir les rangs de la population active.

Nous aurons de plus en plus de difficulté à remplacer les travailleurs qui prendront leur retraite. D'ici un an ou deux, nous verrons le taux de chômage revenir sous la barre des 7 p. 100 et à peu près à ce qu'il était en 2007. Toutefois, nous pensons que le problème va surgir de nouveau, et assez rapidement: pas en l'espace de cinq ou six ans, mais plutôt de deux ou trois ans.

Le président: Merci, monsieur Burt.

Madame George, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Shirley-Ann George: J'ajouterais que nous faisons face à une crise démographique au Canada. Elle arrive si vite que nous ne pourrions pas nous y préparer adéquatement, même en lui accordant toute l'attention qu'elle mérite.

Oui, il y aura une pénurie de main-d'oeuvre au Canada, et elle sera importante, prolongée et très difficile à gérer en raison du nombre de travailleurs par rapport au nombre de retraités.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Van Kesteren.

Monsieur Masse.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens à préciser que j'espère que le milieu des affaires nous aidera à exercer des pressions sur le gouvernement Uribe en Colombie, au sein duquel règne depuis longtemps la corruption. C'est un narco-État où l'on assassine des citoyens. Je pense que beaucoup d'entre nous continuerons de nous opposer à cet accord jusqu'à ce que la situation se soit améliorée à ce chapitre. Espérons que l'on saura faire preuve de leadership, car cela aiderait tout le monde.

Selon vous, quel impact aura la TVH sur vos membres?

Mme Shirley-Ann George: La TVH est une question difficile à régler tant pour le Parlement que pour les grandes organisations, comme la Chambre de commerce du Canada. Or, nous disons depuis de nombreuses années que nous appuyons la taxe de vente harmonisée. Nous savons fort bien qu'étant donné la situation économique, il s'agit d'une mesure avantageuse pour l'ensemble du pays. Pour ce qui est des différents secteurs et sous-secteurs, c'est beaucoup moins évident. Il y a de plus en plus de groupes dans les provinces qui cherchent à obtenir une exemption ou un statut spécial.

Il y aura un transfert d'impôt. Nous prévoyons une hausse générale des prix. Selon les rapports de l'Institut C.D. Howe et de la Banque TD, cette hausse sera d'environ 0,4 p. 100, c'est-à-dire que pour 100 dollars d'achats, on paiera 40 ¢ de plus. Cependant, les avantages additionnels compenseront largement cet inconvénient. On prévoit la création de 561 000 nouveaux emplois dans les 10 prochaines années. C'est 561 000 personnes de plus qui se rendront chez le coiffeur.

• (1705)

M. Brian Masse: Quels seront ces emplois et dans quelles industries seront-ils créés?

Mme Shirley-Ann George: Je ne sais pas si j'ai...

M. Brian Masse: J'ai entendu parler de ces chiffres étonnants, mais j'aimerais savoir à quels secteurs ils se rapportent.

Mme Shirley-Ann George: Je me ferai un plaisir de consulter mon économiste en chef afin de vous fournir cette information. Je ne m'attendais pas à ce que l'on me pose cette question aujourd'hui.

M. Brian Masse: Très bien. Je vous remercie.

J'ai vu ces chiffres dans des rapports, et des politiciens m'en ont parlé à maintes reprises, mais personne ne m'a jamais dit...

Qu'en est-il des secteurs sur lesquels cela aura un effet néfaste, par exemple ceux de l'assurance et des fonds communs de placement? À votre avis, combien le gouvernement empochera-t-il grâce à ces produits nouvellement taxés?

M. Michael Landry: Nous devons vous revenir avec ces chiffres, monsieur Masse. Je crois qu'on le prend en considération, et certains groupes ont exprimé clairement leur opinion au sujet des impacts sur les produits eux-mêmes. Nous nous engageons à vous fournir une réponse à cette question.

Nous espérons qu'au fil du temps, quand les conséquences seront connues, des arrangements — ce n'est peut-être pas le terme approprié — seront pris pour veiller à ce que ces conséquences ne soient que mineures.

M. Brian Masse: Je pense que le problème, c'est qu'aucune étude n'a été effectuée sur les secteurs touchés, comme ceux du tourisme et des finances, afin de déterminer ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation ou introduire progressivement une série de mesures.

Les gouvernements fédéral et provinciaux vous ont-ils déjà consultés à ce sujet?

Mme Shirley-Ann George: La Chambre de commerce du Canada et les autres chambres du pays se sont prononcées en faveur de la taxe de vente harmonisée. On a mené des études pour déterminer quels secteurs seront avantagés, lesquels seront désavantagés et quel sera l'impact général de cette mesure. J'ai rédigé quelque chose là-dessus; si vous le souhaitez, je peux vous remettre un document que nous avons préparé, qui donne davantage d'explications que celui que vous avez devant vous, dans lequel on nomme les secteurs où nous prévoyons une légère hausse des prix.

Je pense qu'il est important — et je reviens encore là-dessus — de préciser qu'obtenir 36 milliards de dollars supplémentaires en investissement de capitaux et 561 000 emplois additionnels est beaucoup plus avantageux pour l'économie que les augmentations marginales. Selon ce que nous avons constaté dans l'Est du Canada, les consommateurs bénéficient au bout du compte de la majorité des économies réalisées par les entreprises.

M. Brian Masse: Quand notre bon ami Brian Mulroney a instauré la TPS, le secteur de la restauration a été durement touché et vient tout juste de s'en remettre. On a estimé les pertes à environ 7 milliards de dollars. Cela a aussi fait l'objet d'une étude.

C'est l'une de mes préoccupations. À mon avis, le secteur du tourisme et les autres membres que vous représentez — les petites entreprises — vont y goûter, notamment en raison de la force de notre dollar due à la politique de pétro-dollar, de l'obligation de présenter un passeport pour franchir la frontière américaine, et de l'afflux touristique — le nombre de visites touristiques est en baisse, et 75 p. 100 de nos touristes sont des Américains. En plus de subir une augmentation des coûts, les touristes n'ont plus accès au remboursement de la TPS que nous offrons. Je m'inquiète donc du fait que l'on ne prévoit pas suffisamment d'aide pour ces entreprises qui doivent s'ajuster.

Je terminerai là-dessus, monsieur le président, car je dois me rendre à la Chambre.

Merci.

● (1710)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Masse.

Sur ce, nous allons conclure les témoignages.

Allez-y, madame George.

Mme Shirley-Ann George: Me permettez-vous d'ajouter une seule observation? Nous avons demandé s'il était possible que le comité mette à jour son dernier rapport. Sinon, il serait très important que le comité l'adopte de nouveau, afin que nous puissions recevoir une réponse du gouvernement. Cela serait très utile à l'industrie.

Le président: D'accord, nous nous pencherons sur cette question. Je vous remercie de cette recommandation.

Je tiens à remercier nos trois témoins d'être venus et d'avoir fait preuve de compréhension en ce qui concerne ces votes non prévus. En fin de session, cela arrive souvent.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour 30 secondes avant de discuter à huis clos de trois questions liées à nos travaux. Nous demandons aux témoins et au personnel non essentiel de quitter la salle pour que nous passions à la discussion à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>